



## Conseil d'administration

325<sup>e</sup> session, Genève, 29 octobre-12 novembre 2015

GB.325/INS/15

Section institutionnelle

INS

Date: 30 septembre 2015

Original: anglais

### QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Directeur général

#### Objet du document

Le présent rapport résume les informations que le Directeur général souhaite communiquer au Conseil d'administration sur les questions suivantes: progrès de la législation internationale du travail et administration interne.

**Objectif stratégique pertinent:** Sans objet.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Aucun.

**Unité auteur:** Département des normes internationales du travail (NORMES); Bureau du Conseiller juridique (JUR);  
Département du développement des ressources humaines (HRD); et Service des relations officielles (RELOFF).

**Documents connexes:** Aucun.



*Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Composition de l'Organisation .....	1
II. Progrès de la législation internationale du travail .....	1
III. Administration interne .....	5



## I. Composition de l'Organisation

1. Par lettre datée du 30 mars 2015, le gouvernement des Iles Cook a présenté une demande d'admission au sein de l'Organisation internationale du Travail. Dans sa réponse, le Directeur général a noté que le gouvernement des Iles Cook avait formellement accepté les obligations découlant de la Constitution de l'OIT et il a informé ce dernier que, les Iles Cook n'étant pas un Etat membre des Nations Unies, la demande d'admission serait soumise à la Conférence internationale du Travail pour examen et décision, conformément au paragraphe 4 de l'article 1 de la Constitution de l'OIT.
2. A sa 104<sup>e</sup> session (juin 2015), la Conférence internationale du Travail a décidé, par 441 voix pour, 3 voix contre et 25 abstentions, d'admettre les Iles Cook au sein de l'OIT. Les Iles Cook sont ainsi devenues le 186<sup>e</sup> Etat Membre de l'Organisation internationale du Travail le 12 juin 2015.

## II. Progrès de la législation internationale du travail

### Ratifications de conventions

3. Depuis les informations soumises à la 323<sup>e</sup> session du Conseil d'administration jusqu'au 3 septembre 2015, le Directeur général a enregistré les **33** ratifications suivantes de conventions internationales du travail et la ratification d'un protocole.

#### **Belgique**

*Ratification enregistrée le 10 avril 2015:*

Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981

*Ratifications enregistrées le 10 juin 2015:*

Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

#### **Etat plurinational de Bolivie**

*Ratification enregistrée le 10 février 2015:*

Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988

#### **Bosnie-Herzégovine**

*Ratification enregistrée le 31 mars 2015:*

Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

## **Chili**

*Ratification enregistrée le 10 juin 2015:*

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

## **Gabon**

*Ratifications enregistrées le 28 juillet 2015:*

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985

Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988

## **Géorgie**

*Ratification enregistrée le 3 février 2015:*

Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003

## **Iles Cook**

*Ratifications enregistrées le 12 juin 2015:*

Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921

Convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

Convention (n° 99) sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951

Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

## **Indonésie**

*Ratification enregistrée le 31 août 2015:*

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

## **Kazakhstan**

*Ratifications enregistrées le 3 février 2015:*

Convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

*Ratification enregistrée le 5 mars 2015:*

Convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928

**Mexique**

*Ratification enregistrée le 10 juin 2015:*

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

**Mongolie**

*Ratifications enregistrées le 17 avril 2015:*

Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948

Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

**Monténégro**

*Ratification enregistrée le 3 février 2015:*

Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006)

**Niger**

*Ratifications enregistrées le 14 mai 2015:*

Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

*Ratification enregistrée le 29 juin 2015:*

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

**Panama**

*Ratifications enregistrées le 11 juin 2015:*

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

**Portugal**

*Ratification enregistrée le 17 juillet 2015:*

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

**République dominicaine**

*Ratification enregistrée le 15 mai 2015:*

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

## **Tchad**

*Ratifications enregistrées le 4 juin 2015:*

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964

## **Turquie**

*Ratifications enregistrées le 23 mars 2015:*

Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988

Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995

## **Déclaration concernant l'application de conventions à des territoires non métropolitains (article 35 de la Constitution)**

4. Le Directeur général a enregistré la déclaration suivante concernant l'application de conventions internationales du travail au territoire non métropolitain suivant:

## **France**

*Déclaration enregistrée le 29 octobre 2014:*

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

*Acceptation des obligations de la convention: Nouvelle-Calédonie*

## **Ratifications/acceptations de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986**

5. Depuis la préparation du document présenté à la 320<sup>e</sup> session (mars 2014) du Conseil d'administration, le Directeur général a reçu l'acceptation suivante de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986:

Afrique du Sud	acceptation	16 mars 2015
----------------	-------------	--------------

6. Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève maintenant à **103**, dont deux émanent d'Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable. Par conséquent, au 27 juillet 2015, il manquait 21 ratifications/acceptations d'Etats Membres, dont trois d'Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable, pour que l'instrument entre en vigueur.



## Ratifications/acceptations de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1997

7. Depuis la préparation du document présenté à la 323<sup>e</sup> session (mars 2015) du Conseil d'administration, le nombre de ratifications/acceptations de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1997, n'a pas changé.
8. Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève toujours à **123**, dont sept émanent d'Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable. Au 27 juillet 2015, il manquait une seule ratification/acceptation pour que l'instrument entre en vigueur<sup>1</sup>.

### III. Administration interne

9. L'article 4.2 *d*) du Statut du personnel dispose:

Les emplois vacants dans la catégorie des directeurs et des administrateurs principaux sont pourvus par le Directeur général par voie de transfert sans changement de grade, de promotion ou de nomination. Sauf dans le cas où elles visent les emplois vacants dans les projets de coopération technique, ces promotions ou ces nominations sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, avec un exposé succinct des aptitudes des personnes ainsi promues ou nommées.

10. Les nominations et promotions ci-dessous sont ainsi portées à la connaissance du Conseil d'administration:

#### **M. Fabio Bertranou** (Argentine)

Nommé directeur de l'Equipe d'appui technique au travail décent et du Bureau de pays de l'OIT pour le cône Sud de l'Amérique latine (ETD/BP-Santiago), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

M. Bertranou est spécialiste des questions relatives au marché du travail, à la protection sociale, à la sécurité sociale et aux retraites. Il est responsable depuis janvier 2014 du Bureau de pays de l'OIT pour l'Argentine, au sein duquel il exerçait en tant que spécialiste principal du marché du travail depuis août 2009. Auparavant, M. Bertranou était spécialiste principal de la sécurité sociale à l'ETD de Santiago et s'occupait de promouvoir les activités de coopération technique essentiellement dans le cône Sud de l'Amérique latine. En 2008, il a pris un congé sabbatique de six mois pour occuper un poste d'économiste en chef à la Banque mondiale, au Département chargé de la valorisation des ressources humaines. Il a participé à l'établissement du rapport du groupe consultatif présidé par Michelle Bachelet intitulé «Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive» (2011). Il a publié des articles et des ouvrages sur les marchés de l'emploi, la sécurité sociale, et les systèmes de retraite et de santé en Amérique latine et leur réforme. Avant d'entrer au BIT en 2001, M. Bertranou a travaillé comme consultant pour la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et pour la Banque mondiale, et il a occupé divers postes universitaires et gouvernementaux.

<sup>1</sup> Conformément à l'article 36 de la Constitution de l'OIT, les amendements à la Constitution doivent pour entrer en vigueur avoir été ratifiés ou acceptés par les deux tiers des Etats Membres de l'Organisation, comprenant cinq des dix Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable. L'Organisation comptant actuellement 186 Etats Membres, chacun des amendements – celui de 1986 et celui de 1997 – doit être ratifié ou accepté par 124 d'entre eux.

Né en 1966, M. Bertranou est titulaire d'un doctorat en économie et d'un diplôme d'études supérieures sur les politiques publiques et sociales en Amérique latine de l'Université de Pittsburgh.

**M<sup>me</sup> Panudda Boonpala** (Thaïlande)

Nommée directrice de l'Equipe d'appui technique au travail décent pour l'Asie du Sud et du Bureau de pays de l'OIT pour l'Inde (ETD/BP-New Delhi), à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

M<sup>me</sup> Boonpala est entrée au BIT en 1995; jusqu'en 2003, elle a fait partie de l'équipe du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). En 2003, elle a été nommée au poste de spécialiste principale des questions relatives au travail des enfants au sein de l'Equipe d'appui technique au travail décent pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est à Bangkok, au Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, où elle est restée jusqu'en 2008. De 2008 à 2010, M<sup>me</sup> Boonpala a été directrice du Bureau de pays de l'OIT pour le Bangladesh, puis elle est devenue, en juillet 2011, directrice adjointe de l'Equipe d'appui technique au travail décent pour l'Asie du Sud et du Bureau de pays de l'OIT pour l'Inde.

M<sup>me</sup> Boonpala travaille depuis 20 ans au BIT dans le domaine de la fourniture aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et aux syndicats de services de conseils techniques sur les questions relatives aux principes et droits fondamentaux au travail, telles que le travail des enfants, les migrations et la prévention de la traite, les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs domestiques. Elle a dirigé la conception et la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent au Bangladesh et en Inde.

M<sup>me</sup> Boonpala est titulaire d'un master en administration et gestion de la protection sociale de l'Université Thammasat de Bangkok (Thaïlande).

**M<sup>me</sup> Annette Ching** (Trinité-et-Tobago)

Nommée directrice du Cabinet du Directeur général (CABINET), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. Sa promotion au grade D.2 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2011.

**M<sup>me</sup> Claudia Coenjaerts** (Belgique)

Nommée directrice de l'Equipe d'appui technique au travail décent et du Bureau de l'OIT pour les Caraïbes à Port of Spain (ETD/BP-Port of Spain), à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

M<sup>me</sup> Coenjaerts est entrée au BIT en 1991 à Bangkok en tant qu'administratrice de programme associée. Au fil de sa carrière, elle a acquis une vaste expérience dans le cadre de programmes ayant trait au travail et à l'emploi. En qualité de directrice du Bureau de pays pour le Bangladesh et du Bureau de pays pour Sri Lanka, elle a travaillé pendant plusieurs années en étroite collaboration avec les acteurs locaux et a ainsi mis en place de solides programmes de coopération technique ainsi qu'un vaste portefeuille de politiques allant de la réforme institutionnelle aux relations professionnelles et à la création d'emplois. En sa qualité de directrice régionale adjointe pour l'Afrique, elle a dirigé les opérations de l'OIT dans la région. En qualité de présidente et directrice générale de la Fair Labor Association, poste qu'elle occupait dernièrement, elle a dirigé une équipe de 60 personnes travaillant avec de nombreux partenaires à travers le monde en vue de garantir la transparence et le respect de la législation du travail et de la protection sociale dans les chaînes d'approvisionnement des grandes entreprises multinationales.

---

Née en 1965, M<sup>me</sup> Coenjaerts est titulaire d'une licence et d'un master en sociologie de l'Université catholique de Louvain (Belgique).

**M. Akira Isawa** (Japon)

Nommé directeur adjoint du Département des activités sectorielles (SECTOR), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

M. Isawa est entré en 1980 au ministère du Travail du Japon, où il a exercé différentes fonctions dans les domaines de l'emploi et des politiques sociales. Il a été directeur de la Division de l'inspection du travail, directeur de la Division des relations professionnelles et directeur général du Département de l'information et des statistiques. Au cours de sa carrière, il a souvent été en contact avec le BIT, en particulier entre 1997 et 2000, lorsqu'il était conseiller chargé des activités du BIT à la Mission permanente du Japon auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Au cours de la même période, il a exercé les fonctions de coordonnateur régional du groupe de l'Asie et du Pacifique et a joué un rôle actif dans l'adoption en 1998 de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Depuis juillet 2013, il a été ministre délégué aux affaires internationales au ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale du Japon et a participé à un grand nombre de conférences, réunions et forums internationaux. Il a notamment représenté le gouvernement du Japon au sein du Conseil d'administration du BIT et a participé en qualité de sherpa aux réunions des ministres de l'emploi du G20.

Né en 1956, M. Isawa est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Tokyo (Japon).

**M. Virgilio Levaggi Vega** (Pérou)

Nommé directeur du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV), à compter du 1<sup>er</sup> août 2015. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2006.

**M. Juan Llobera Serra** (Espagne)

Nommé conseiller juridique adjoint, Bureau du Conseiller juridique et services juridiques (JUR), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2009.

**M<sup>me</sup> Regina Monticone** (Etats-Unis)

Nommée conseillère principale de la directrice du Bureau de l'OIT pour les Etats-Unis à Washington, DC, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2012.

**M<sup>me</sup> Carmen Moreno** (Espagne)

Nommée directrice de l'Equipe d'appui technique au travail décent et du Bureau de pays de l'OIT pour l'Amérique centrale (ETD/BP-San José), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2008.

**M<sup>me</sup> Vera Lucia Paquete-Perdigão** (Guinée-Bissau)

Nommée directrice de l'Equipe d'appui technique au travail décent pour l'Afrique centrale et du Bureau de pays de l'OIT pour le Cameroun, l'Angola et Sao Tomé-et-Principe (ETD/BP-Yaoundé), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Avant d'entrer au BIT, M<sup>me</sup> Paquete-Perdigão a travaillé dans le développement pendant une vingtaine d'années, aux niveaux national et international. Elle possède une vaste expérience dans les domaines suivants: développement économique, travail des enfants, gestion de projets, lutte contre la pauvreté et égalité entre les sexes. Dans son pays d'origine, elle a exercé des responsabilités au ministère de la Planification et de la Coopération internationale, puis a été directrice adjointe du Fonds d'action sociale financé par la Banque mondiale. A l'échelon international, elle a travaillé pour le Département de l'évaluation de la Banque mondiale, à Washington, DC, et en Angola.

M<sup>me</sup> Paquete-Perdigão a rejoint le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) en 2001 en tant que coordonnatrice régionale principale pour l'Afrique. A partir de 2003, elle a travaillé à Dakar (Sénégal) en qualité de spécialiste des questions relatives au travail des enfants pour l'Afrique. Entre autres fonctions, elle supervisait l'application des conventions et recommandations de l'OIT sur le travail des enfants en Afrique ainsi que les activités connexes menées dans la région. A ce titre, elle était chargée de promouvoir l'intégration de résultats relatifs au travail des enfants dans les programmes par pays de promotion du travail décent et, d'une manière générale, d'œuvrer avec les mandants de l'OIT, les organisations de la société civile, les organisations régionales (en particulier la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) et les institutions internationales à promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail.

Née en 1965, M<sup>me</sup> Paquete-Perdigão est titulaire d'un master en développement économique de l'Université Vanderbilt (Tennessee, Etats-Unis) et d'un master en sciences économiques, spécialité «gestion d'entreprises», de l'Université Jules Verne (Amiens, France).

**M. Georges Politakis** (Grèce)

Nommé Conseiller juridique et directeur des services juridiques (JUR), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2014.

**M<sup>me</sup> Corinne Vargha** (Hongrie)

Nommée directrice du Département des normes internationales du travail (NORMES), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2014.